

Compte rendu

Atelier « Implantation »

Samedi 27 mars 2021

Projet de parc éolien
« des Combes »



velocita
énergies

I. Préambule

VELOCITA est un acteur de la transition énergétique : il développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens en France. Il est la filiale en France d'un constructeur d'éolienne ENVISION ENERGY.

VELOCITA a identifié une zone potentielle pour un projet de parc éolien sur les territoires des communes de Marey-sur-Tille, Crécey-sur-Tille et Cussey-Les-Forges, nommé parc éolien « des Combes » dans le département de la Côte d'Or.

II. La concertation du projet du parc éolien « des Combes »

Sur le projet du parc éolien « des Combes », VELOCITA a mandaté RESONANCES CFP pour mener à bien la concertation autour du projet.

Cette concertation se déroule pendant la phase d'études du projet. Elle sert à préparer certaines décisions qui seront prises par le développeur concernant le projet.

Les deux sociétés ont convenu d'une concertation en deux temps :

- Une phase de compréhension du territoire avec la rencontre de personnes, associations ou institutions en lien avec le territoire qui portent un avis motivé par rapport au futur parc éolien, qu'elles soient en faveur ou qu'elles s'opposent au projet ou à l'énergie éolienne. Ainsi, RESONANCES CFP est intervenue sur le territoire :
 - Le mercredi 26 et le jeudi 27 juin 2019 ;
 - Le lundi 16 et mardi 17 septembre 2019.
 - Associée à une phase de concertation, ouverte à l'ensemble de la population de Marey-sur-Tille, Crécey-sur-Tille et Cussey-Les-Forges sous des formes qui pourront être variées : exposition publique, atelier, permanence publique etc...
- ① Un premier atelier s'est déroulé le lundi 12 octobre 2020 et avait pour thème la « *Découverte du projet* ». Il a été présenté comment le site a été découvert, le planning de développement du projet. Elle a permis également de répondre à de nombreuses questions sur le projet en lui-même et sur l'éolien, en général.
- ② Un deuxième atelier s'est tenu le samedi 27 mars 2021. Elle fait l'objet du présent compte-rendu. Le thème était l'« *Implantation du projet* ». Il est proposé aux participants de réfléchir sur la meilleure implantation possible des éoliennes sur le territoire.

III. L'atelier « Implantation du projet »

L'atelier « *Implantation du projet* » s'est déroulé le samedi 27 mars 2021 de 10h00 à 12h00 dans la salle communale de Cussey-Les-Forges.

Les habitants et les élus des communes d'accueil du projet sont informés de l'atelier par un flyer distribué dans les boîtes aux lettres 8 jours avant le début de l'atelier.

Dix-neuf personnes se sont présentées à l'atelier dont un tiers (6) avaient participé au premier atelier « *Découverte du projet* ».

Il est à noter que les participants ont tous élargé en arrivant en donnant de manière systématique leur numéro de téléphone, dans le cadre du protocole sanitaire en place.

A noter que l'ensemble des gestes barrières est mis en place lors de cet atelier (distanciation physique, port du masque obligatoire, entrée dans la salle après désinfection des mains par du gel hydroalcoolique).

L'atelier a pour objet que les participants partagent avec le porteur de projet :

- Les éléments particuliers de leur territoire à prendre en compte pour implanter les éoliennes, et également,
- Ce qui est important pour eux à prendre en compte dans les choix d'implantation possible du projet.

L'atelier était animé par un binôme de RESONANCES CFP :

- Anne GERARD dont le rôle est de faciliter les échanges. Elle maîtrise tous les aspects de la relation humaine. Elle est facilitateur de projets environnementaux ;
- Delphine CLAUX qui connaît bien le domaine de l'éolien en général ainsi que ses aspects techniques. Elle est également facilitatrice de projets environnementaux ;

VELOCITA était représentée par :

- Alexandra GAUTHIER - Responsable du projet « des Combes » ;
- Louise KARIGER – Responsable de projets éoliens.

IV. Le déroulement de l'atelier

1. Accueil

A leur arrivée, les participants sont accueillis par le porteur de projet et les animateurs. Ils sont invités ensuite à élarger et à prendre place autour de l'une des quatre tables disposées dans la salle. A noter qu'à l'entrée, plusieurs exemplaires du compte-rendu du premier atelier « *Découverte du projet* » sont présents sur la table.



Figure 1 : Première vue d'ensemble de la salle



Figure 2 : Deuxième vue d'ensemble de la salle

2. Ouverture et présentation de l'atelier de concertation

Cet atelier débute par quelques mots d'introduction du maire de Cussey-Les-Forges, nous accueillant dans cette salle. Il présente les deux maires qui sont à ses côtés :

- Elisabeth VIENOT, maire de Crécey-Sur-Tille,
- Christian BAILLEUL, maire de Marey-Sur-Tille,

Et donne la parole aux deux représentantes de VELOCITA : Alexandra GAUTHIER et Louise KARIGER pour se présenter.

Rapidement, il laisse la parole à Delphine CLAUX qui situe cet atelier dans tout le processus de concertation mis en place et explique, en quelques mots, les grandes étapes du déroulement de cet atelier.

Delphine CLAUX poursuit et dit ce qui a été retenu de l'atelier précédent par le porteur de projets :

- Toutes les grandes thématiques de l'éolien ont été abordées alors même qu'un parc éolien est à proximité « Entre Tille et Venelle » ;
- Un nombre de personnes, assez restreint, à la participation ;
- Les participants se sont montrés concernés et impliqués par le projet. Ils ont posé de nombreuses questions ;
- Des participants ont exprimé leurs craintes par rapport au projet alors que d'autres ont manifesté leur soutien. Il y a une rencontre de chacun des regards portés sur le projet ;

Puis, elle présente dans le détail le matériel mis à disposition des participants et ce qui est attendu du travail proposé.

Sur ces tables, les participants disposent pour réfléchir :

- Une carte papier¹, au format A2, sur laquelle le périmètre de la zone d'étude du projet apparaît par un trait plein violet ;
- 2 calques représentant chacun une contrainte ou un élément pouvant être pris en compte pour implanter le parc éolien. Les calques proposés étaient :
 - ✓ Un calque indiquant la distance réglementaire de 500 mètres (en bleu) puis de 800 m autour des habitations (en jaune),
 - ✓ Un calque rappelant les contraintes techniques : faisceaux hertziens et les périmètres aux monuments historiques.
- Des ellipses en papier calque pour symboliser la distance² minimale entre les éoliennes pour éviter qu'elles ne se gênent entre elles et obtenir ainsi une meilleure exploitation de la ressource en vent. Les ellipses utilisées correspondaient à un diamètre de rotor de 131 m.
- Des punaises à tête large pour figurer les éoliennes.

A l'issue de cette présentation, un participant prend la parole pour demander à quel moment il peut poser des questions. Delphine CLAUX lui propose de poser sa question maintenant si cette dernière concerne le déroulement de cet atelier. S'il s'agit d'une question générale sur l'éolien, elle lui demande de bien vouloir la poser à la suite du travail proposé.

¹ Un fond cartographique **IGN**.

² La distance entre machines dépend de la taille du rotor, plus sa taille est importante plus la distance entre les machines est grande.

Quelques questions sont toutefois posées par ce participant :

- « *Qu'est ce qui a décidé VELOCITA a monté un second projet éolien ?* »
- « *Pourquoi VELOCITA prend-elle le risque de concentrer de nouvelles éoliennes sur ce territoire, assez restreint et d'indisposer ainsi les riverains avec cette concentration de machines ?* »
- « *Pour quelle raison le projet « des Combes » voit-il le jour ?* »

Le porteur de projets lui répond. Un premier parc éolien « *Entre Tille et Venelle* » a été mis en service en Septembre 2020. Ce projet se situe dans la continuité du projet existant dont il forme une extension. Par ailleurs, ce premier parc éolien a fait l'objet d'une bonne acceptation par le territoire. Ce projet d'extension s'inscrit dans une volonté locale d'accueil de ce projet et de celle de l'Etat, de concentrer les projets autour de l'existant.

Le même participant souhaite poser de nouvelles questions. Il lui est proposé de prendre un temps, après la réalisation du travail en petit groupe, pour répondre à l'ensemble de ces questions.

3. Le travail en petit groupe

Certains participants commencent par prendre le temps de s'approprier à la fois les éléments mis à leur disposition ainsi que le travail qui leur est proposé alors que d'autres entrent directement dans un échange sous forme de questions-réponses. Les échanges dans les sous-groupes sont nombreux, pertinents et parfois vifs.

Il est attendu des participants qu'ils partagent :

- Les éléments particuliers de leur territoire à prendre en compte pour implanter les éoliennes, et également,
- Ce qui est important pour eux à prendre en compte dans les choix d'implantation possible du projet.

Chaque sous-groupe désigne également un rapporteur, autre que l'animateur, pour restituer le travail qui vient d'être fait à l'ensemble des participants de l'atelier.

L'ensemble de ce travail est présenté en Annexe I du présent compte-rendu.

4. Restitution du travail à l'ensemble des participants

La restitution est présentée dans l'ordre chronologique dans lequel il s'est réalisé lors de l'atelier.

- Table I, animée par Alexandra GAUTHIER

Le rapporteur explique que les cinq participants de sa table s'opposent au projet de parc éolien et qu'en conséquence, ils n'ont pas implanté d'éolienne. Il garde la parole et justifie cette position par rapport au projet par :

- La concentration des éoliennes. Aujourd'hui, le territoire compte 5 machines mais pour lui, dans les faits « *il y en a beaucoup sur le territoire environnant* ».
- D'autres arguments sont avancés comme les oiseaux, le paysage (patrimoine rural riche) la valeur immobilière

▪ Table II, animé par Louise KARIGER

Constitué de 6 personnes, ce groupe est partagé. Le premier rapporteur indique que 2 personnes de ce groupe sont sur le même principe que la table I. Il ne souhaite pas d'éoliennes sur la commune de Cussey-Les-Forges.

La parole est ensuite laissée au deuxième rapporteur de ce groupe qui est un élu. Il reprend l'historique du projet. Il rappelle que :

- Le projet présenté aujourd'hui s'inscrit dans la continuité du premier projet éolien ;
- Ce projet est également porté par la Communauté de Communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon ;
- VELOCITA a repris ce projet ;
- Des délibérations, en faveur du projet, prises par les 3 communes, ont été votées en 2018. Qu'entre 2018 et 2021, « *il y a des interférences* » : c'est-à-dire un changement de mandature et que « *il est difficile d'expliquer aux gens qui sont contre qu'il est difficile de revenir en arrière, sur ces engagements.* »

Il apporte ensuite un témoignage sur sa participation à un pôle éolien, en préfecture, lors du premier projet éolien. Il partage que nombreux services de l'Etat sont présents (17 dont la DDT et l'armée de l'air) et que « *tout est passé au crible* ». A ce stade, ce projet comporte encore plein d'incertitude.

Puis, il présente le projet réalisé par certains participants de la table. Il s'agit d'un projet à 4 éoliennes. Il s'est construit en :

- Respectant les limites des communes ;
- Intégrant l'expérience acquise avec le parc éolien aujourd'hui en service. Au Nord de la commune de Crécey-sur-Tille, il y a une zone non conforme : les machines ne doivent pas être en surplomb du lotissement de Selongey et du collège ;
- Respectant la ligne de crête ;
- S'alignant avec les éoliennes mises en place.

Ces participants réalisent l'implantation souhaitée uniquement sur la commune sur laquelle ils habitent. C'est pourquoi aucune éolienne n'est présente sur le territoire de Cussey-Les-Forges.

Ce rapporteur évoque les perceptions possibles de ce projet depuis le village Marey-sur-Tille. Il explique que pour une grande majorité des habitants, le projet n'est pas visible. Il existe des exceptions. Un participant intervient pour confirmer que depuis chez lui (hameau La Forge), il sera possible de voir ce projet.

Un participant demande à ce participant quelle était la motivation pour réaliser ce projet ? Il répond que la motivation à l'origine de ce projet est pour beaucoup la fiscalité qu'elle peut apporter à la commune mais pas uniquement. Les éoliennes vont produire de l'électricité qui va être transmise au poste source de Marcilly (à l'exception de 4 machines d'Avelanges qui vont être raccordées à Echalot). Ainsi, elles vont permettre l'alimentation en électricité de la Communauté de Communes et des communes environnantes.

Il indique également que le revenu financier aujourd'hui apporté par les éoliennes est de l'ordre de 35 000 € à 36 000 € pour 4 éoliennes. Ce revenu vient à la fois du loyer versé par le porteur de projet – les éoliennes étant sur le domaine privé – mais également de la fiscalité dont 20 % revient à la commune. Avant pour se développer, la commune avait comme source de revenu 20 000 € provenant de la chasse et les dotations de l'Etat qui vont en diminuant.

Une autre question est posée : « *Comment envisagez-vous de gérer la démocratie locale ? Envisagez-vous de reconsulter les habitants ?* » Le maire de Marey-Sur-Tille répond qu'un conseil municipal s'est tenu la semaine dernière ayant pour objet le budget. Il souhaite travailler sur ce sujet avec l'ensemble des élus. Au prochain conseil municipal, il va « *voir comment nous allons nous organiser vis-à-vis de la population et des choix que nous allons devoir faire pour ce projet* ».

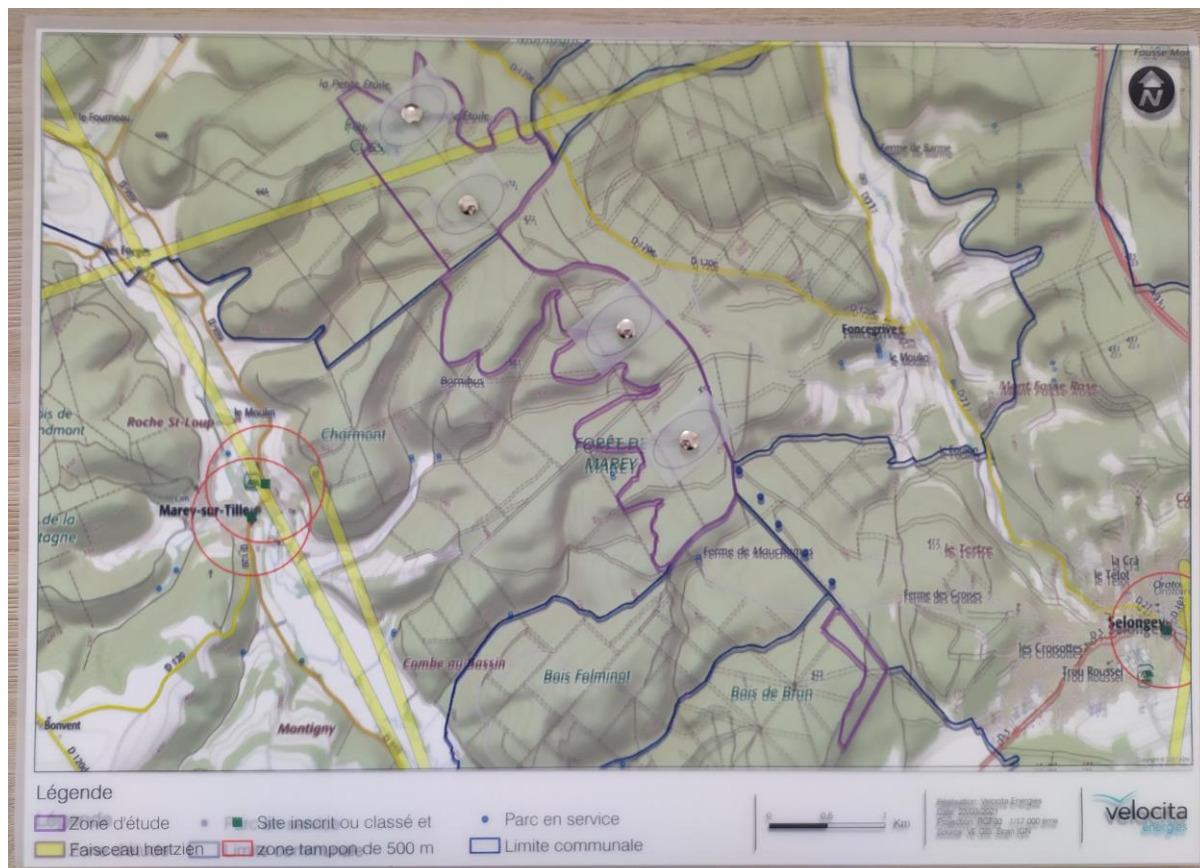


Figure 3 : Illustration du travail réalisé par le groupe de Louise KARIGER par certains des participants

▪ Table III, animé par Anne GÉRARD

Ce groupe est également partagé : 3 des 5 participants de la table s'opposent au projet de parc éolien et en conséquence, ils n'ont pas implanté d'éolienne. La restitution se fait par deux rapporteurs distincts.

Le premier rapporteur indique qu'il est un nouvel élu depuis le mois de juillet. L'ancien municipal s'est engagé dans le projet à travers une délibération en Mars 2018. « *Je ne m'oppose pas au projet mais une grande majorité de notre conseil n'est pas pour* ». Il partage également qu'il est « *un ancien électricien à la retraite. Il sait que de l'électricité il en faut. Les besoins en électricité augmentent de 3% par an. Demain, nous aurons besoin également de l'électricité produite par les éoliennes et par les panneaux photovoltaïques.* ».

Il présente ensuite le projet réalisé par deux des participants du groupe. Il s'agit d'un projet à 4 éoliennes. Il est défini en :

- 2 éoliennes sont placées sur CUSSEY-LES-FORGE et 2 sur MAREY-SUR-TILLE ;
- Suivant la ligne de crête ;
- S'inscrivant dans le prolongement des éoliennes construites ;

Il indique que le hameau « *La Forge* » est à plus de 2 km de la première machine.

Le deuxième rapporteur indique qu'il « *n'est pas directement concerné par le projet. Il est le président d'une association de défense de patrimoine, de la faune et de la flore. Il a des adhérents de la commune de Cussey-Les-Forges qui sont contre ce projet* ». Il est venu les représenter.

Les 3 participants de ce groupe sont opposés à ce projet pour les raisons suivantes :

- « *Pour la déforestation qu'il y aura* » ;
- « *Pour les oiseaux : sur les communes Grangey-Le-Château / Neuville, Cussey-Les-Forges, il y a énormément d'oiseaux comme la cigogne noire qui est sur liste rouge, le milan royal* » ;
- « *Les chauves-souris présentent aussi sur nos communes* » ;
- La crainte d'une perte de la valeur immobilière.

Ils ne proposent pas d'implantation.

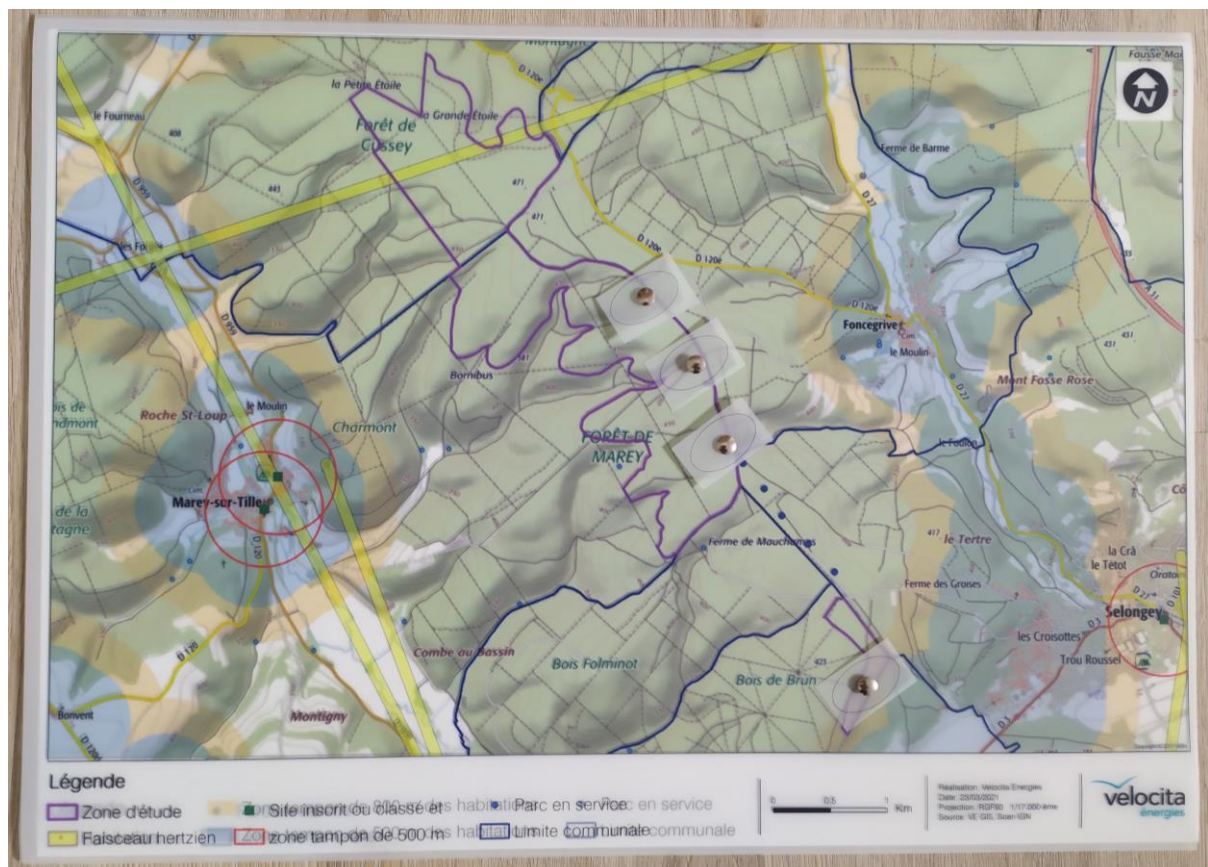


Figure 4 : Illustration du travail réalisé par le groupe de Anne GERARD par certains des participants

■ Table IV, animé par Delphine CLAUX

Le rapporteur explique que les cinq participants de sa table s'opposent au projet de parc éolien et qu'en conséquence, ils n'ont pas implanté d'éolienne.

Il débute son propos en indiquant que « *nous sommes tous d'accord autour de la table pour reprendre les arguments qui ont été dits aux différentes tables* ». Il explique que pour ce groupe :

- « *La mise en place d'éoliennes n'est pas forcément un progrès* » ;
- « *Cela a été voté lors du conseil municipal peut-être pas en comprenant ce qui allait se passer dans les successions de procédure si non les votes n'auraient peut-être pas été les mêmes* » ; Le porteur de projets intervient pour expliquer à nouveau la procédure ;

- « *Cela constitue une pollution visuelle, que ce soit à côté de l'église ou en sortant du village* » ;
- C'est une pollution lumineuse « *comme tout ce qui éclaire dans les villes* » ;
- « *La question des sources : nous ne les avons pas et les études ne sont pas terminées. Cela aurait été bien d'attendre d'avoir les sources de la DREAL et tous les organismes avec lesquels VELOCITA est en relation pour avoir le fin mot de l'histoire sur la faune, la flore ...* » ;
- « *L'impact sur le sous-sol* » ;

■ Ouverture aux questions

- « *Nous avons sur la commune de Grangey-Le-Château / Neuvelle un projet éolien en cours. Est-ce normal que les promoteurs proposaient des études qui ont été faites 10 ans en arrière ?* »

Le projet de *Grangey-Le-Château / Neuvelle* n'est pas développé par le porteur de projet VELOCITA. Il est difficile de répondre à la place de ce porteur de projet.

Dans le cadre du projet « *Entre Tille et Venelle* » des études antérieures à 2019 ont été menées, propre à ce parc éolien. Pour le projet d'extension, de nouvelles études ont débuté en 2019. De manière générale, les études sont menées sur un an et demi. Pour ce projet d'extension, cela aura pris près de 3 ans, le dossier de demande d'autorisation devant être déposé courant 2021.

- « *Qu'est-ce qui fait que le porteur de projets VELOCITA n'a pas été mis en concurrence pour le projet d'extension ? Y-a-t-il une exclusivité ?* »

Il y a eu la réalisation d'un premier projet éolien avec lequel les échanges avec les élus locaux se sont bien passés. Un rapport de confiance s'est mis en place.

Le porteur de projet explique également qu'il est amené sur le territoire à rencontrer des porteurs de projets concurrents. La méthode de développement est de manière générale commune au développeur de ce type de projet. Le maire de Marey-Sur-Tille a été contacté hier par un autre porteur de projets éoliens.

Ensuite, un participant souhaite partager une réflexion. « *Il serait bien de savoir ce qui se passe une fois le parc éolien installé et notamment d'être informé de la vente d'un parc éolien. Cela concerne tous les habitants.* »

5. La clôture de l'atelier

A la fin de réunion, la parole est donnée à chaque participant qui à tour de rôle, s'exprime brièvement sur son ressenti de la soirée de concertation.

« *Comment il va délibérer ça et comment il va organiser ça au niveau de la municipalité ?* » ;

« *Moi je suis contre* » ;

« *J'ai apprécié de savoir où nous en sommes. Il me paraîtrait normal que les maires fassent jouer la démocratie locale.* »

« *Cette réunion me donne envie de me mobiliser encore plus contre l'éolien.* »

« Je continue à dire non à l'éolien et avec l'association, j'invite d'autres à nous rejoindre. »

« Cette réunion n'apporte pas grand-chose. C'est assez déplacé de ne pas indiquer Cussey-Les-Forges sur la carte. C'est le lieu de réunion. C'est un détail mais cela fait mal. »

« Moi, je n'ai pas grand-chose à dire. Moi c'est la commune de Crécey-sur-Tille. Je ne suis pas directement impacté. Je trouve qu'il y a beaucoup d'éoliennes concentrées. »

« L'Éolien : c'est quand même une énergie très propre. Malheureusement, il y a quelques désagréments. »

« Partante mais circonspecte. »

« Contre, ravie du résultat. »

« C'est bien d'avoir fait la réunion. On se rend compte de ce que pense les autres participants. Merci à vous, ce n'est pas un exercice facile. »

« Contre. »

« Contre. Je me suis abstenu lors des délibérations en 2019. L'éolien, c'est pour éclairer les grandes villes, pas pour nous. »

« Contre. Je continue de défendre notre patrimoine. »

« Moi j'ai tout dit, quand vous parlez de « sans » éolienne, ça ne me fait pas rire. Les oiseaux sont écrasés aux pieds des éoliennes. Ils veulent en remettre d'autres, c'est un pipeau monstre. Vous profitez de territoire naïf. »

« Comme dans tout projet, il y a des pour et des contres. L'électricité, il en faudra de plus en plus. Il faudra bien qu'elle soit fournie par quelques choses. Donc on ne veut pas voir d'éoliennes mais on n'en verra de plus en plus. Toutes les communes aux alentours en veulent. »

« C'était un bon atelier. C'est dommage qu'il y ait plus de contre que de pour. Les gens pour dans la commune : quand je fais des sondages, il y a plus de gens pour que de contre. Il est vrai que l'on ne peut pas prendre des décisions contre des administrés. »

Delphine CLAUD remercie l'ensemble des participants d'avoir pris le temps de participer à cet atelier.

L'atelier « Implantation » fera l'objet d'un compte-rendu rédigé par RESONANCES CFP et envoyé par mail à tous les participants qui ont laissé leur adresse Internet en émargeant. Il sera également disponible en mairie Marey-sur-Tille, Crécey-sur-Tille et Cussey-Les-Forges.

En termes de concertation, la prochaine étape est la réalisation d'un troisième atelier sur le thème « *Restitution / Mesures d'accompagnement* ». Une invitation sera transmise dans toutes les boîtes aux lettres des communes de Marey-sur-Tille, Crécey-sur-Tille et Cussey-Les-Forges.

La clôture de cet atelier est marquée par un moment de convivialité autour d'un verre.

A noter qu'une personne quitte l'atelier au moment de la restitution du travail en groupe.

6. Les apports de l'atelier au projet

De tout ce travail, Alexandra GAUTHIER retient les éléments suivants :

- Cet atelier a réuni une majorité de personnes qui est opposé au projet d'extension dont quelques personnes d'un projet environnant Grangey-Le-Château / Neuville ;
- Beaucoup de ses participants (2/3) n'avaient pas participé au premier atelier. Aussi, certains d'entre eux sont surpris et s'attendaient à un format « questions/réponses » comme lors du 1er atelier.
- Chacun des points de vue a pu s'exprimer : chacun portant un regard différent sur le projet ;
- Pour les personnes ayant réalisées des implantations, le projet converge vers un parc éolien de 4 éoliennes, s'inscrivant dans la continuité des éoliennes existantes et de la ligne de crête.

Les prochaines étapes du projet

Les grandes étapes de ce projet sont présentées ci-après par le porteur de projets.

- Mai 2021 :
 - ◇ Définition de l'implantation finale ;

- Juin/Juillet 2021 :
 - ◇ Réalisation de la partie impacts et mesures du projet par les bureaux d'études ;
 - ◇ Atelier riverains n°3 « Restitution et mesures d'accompagnement du projet » ;
 - ◇ Lettre d'information n°3 ;
 - ◇ Mise en ligne du site internet projet.

- Automne 2021 :
 - ◇ Dépôt du dossier d'Autorisation environnementale en Préfecture

ANNEXE I – Présentation du travail des différentes tables

Le travail des groupes est présenté dans l'ordre chronologique du déroulement de l'atelier.

Table 1, animé par Delphine CLAUX

Dès le début de l'atelier, les participants de ce groupe expriment leur opposition au projet d'extension du parc éolien et qu'en conséquence, ils ne souhaitent pas implanter d'éolienne.

Le groupe exprime cette position au projet par les points suivants :

- Le projet est résumé à une histoire de gros sous « *C'est purement financier, c'est du business* ». Il est regretté que cette énergie « *soit poussée par l'Etat qui la subventionne* » d'autant que cet argent repart pour ce projet en Chine alors que la commune perçoit 3 000 € par éolienne. Les projets éoliens devraient être développés par des associations à but non lucratif ;
- Le développement de l'éolien en France est politique. Il sert notamment à récupérer des voix aux élections présidentielles. « *Je vais mettre des éoliennes et arrêter le nucléaire, votez pour moi !* » ;
- L'impact des parcs éoliens sur le climat est très limité ; d'autant que sur ce projet, « *les éoliennes sont produites en Chine et sont importées par bateau depuis Amsterdam ou des grands ports hollandais.* » ;
- Pour compenser le nucléaire, il faut beaucoup d'éoliennes. Le nucléaire défigure moins le paysage et que les éoliennes ;
- Les parcs éoliens alimentent principalement les grandes villes ; là où les besoins en électricité sont les plus importants. Pour autant, ils n'ont pas les désagréments de voir les éoliennes en sortant de chez eux car c'est le milieu rural qui supporte les impacts de cette énergie ;
- La crainte de voir une perte de la valeur des biens immobiliers ;
- L'incohérence des politiques publiques. Le SCoT demande de préserver le paysage et les éoliennes sont des objets visibles dans le paysage, qui dérangent. « *Ce projet va être visible depuis le centre du village et c'est un problème.* »
- La durée des études écologiques sur un an est insuffisante. Ce territoire est à la croisée de deux corridors. Les services de l'Etat ne connaissent pas ce territoire et que les protocoles mis en place sont insuffisants ;
- L'intermittence de cette énergie et qu'elle n'est pas disponible quand il y a des besoins ;
- La crainte de voir dans 20 ans que la production éolienne réalisée n'est pas celle attendue. Qu'à ce titre l'électricité deviendra plus rare et donc plus chère. L'Etat aura alors subventionné une énergie ne répondant pas à nos attentes, payée par nos impôts et qui défigure les paysages ;

- Le démantèlement des machines avec des matériaux qui ne sont pas recyclables comme la peinture et les pales. L'animateur fait alors remarquer que les pales sont valorisables dans des cimenteries comme combustible. La crainte exprimée est que des matériaux, à force d'être recyclé, ne le soient plus et qu'à terme il se trouve dans le littoral.

Table 2, animé par Alexandra GAUTHIER

Cette table regroupe 5 participants, tous habitants de Cussey-les-Forges et opposés au projet. Ils ne prennent pas part à l'exercice de réflexions sur l'implantation des éoliennes afin de rester en cohérence avec leurs idées, et pour ne pas participer à un projet auquel ils n'adhèrent pas.

Ils expriment leur opposition essentiellement à travers les points suivants :

- La crainte de la dévaluation immobilière de leurs maisons ;
- La pollution visuelle et sonore que peut entraîner les éoliennes ;

Il regrette que sur la carte de travail, le bourg de Cussey-les-Forges n'apparaisse pas.

Ils souhaitent avoir plus de démocratie locale dans le choix de faire des projets éoliens au sein d'un territoire en demandant l'avis des riverains en amont de projets.

Table 3, animé par Anne GÉRARD

Sur le groupe, il y a 3 personnes qui sont opposées à ce projet et sont adhérentes à une association « Vent de la discordie ». Ces personnes n'ont pas souhaité implanter de machines. A noter que deux d'entre elles ne sont pas des territoires d'accueil du projet.

Une des 3 personnes a mobilisé la parole pendant une grande partie de la réunion. Les propos échangés sont très virulents. Il exprime avec beaucoup de force sa position. Un autre participant évoque principalement la disparition des chauves-souris et la mortalité des oiseaux autour des éoliennes puis, partiellement, les paysages.

Afin de permettre à chacun de s'exprimer, un tour de table est réalisé afin de laisser la parole aux autres participants de la table.

Deux personnes plutôt favorables ont souhaité proposer une implantation. Il s'agit d'un projet à 4 éoliennes. Il est défini en :

- 2 éoliennes sont placées sur CUSSEY-LES-FORGE et 2 sur MAREY ;
- Suivant la ligne de crête ;
- S'inscrivant dans le prolongement des éoliennes construites.



Groupe 4, animé par Louise KARIGER

Le groupe est constitué de 6 personnes dont 3 élus.

Ce groupe est partagé :

- Certains participants sont opposés au projet. Aussi, ils ne souhaitent pas implanter de machine. Les points avancés sont essentiellement les suivants :
 - ✧ Paysager : les éoliennes ne sont pas belles ; elles sont concentrées sur des espaces restreints « *Pourquoi vous acharnez-vous sur nos communes ?* » ;
 - ✧ Acoustique : les éoliennes présentes font du bruit ;

Ces participants regrettent qu'il n'y ait pas eu une consultation amont des habitants de ces territoires : « *Pourquoi le maire n'a-t-il pas fait un sondage auprès des habitants avant de s'engager dans ce nouveau projet éolien ?* » « *Va -t-il en faire un avant la délibération qui leur sera demandé lors de l'enquête publique ?* »

Certains participants regrettent également que le village de Cussey-Les-Forges ne soit visible sur la carte : certains habitants « se sentant mis à l'écart du projet » et pour d'autres n'arrivant pas dans un premier temps à se repérer.

- D'autres participants réalisent le travail. Ils proposent un projet à 4 éoliennes. Il s'est construit en :
 - ✧ Respectant les limites des communes ;
 - ✧ Intégrant l'expérience acquise avec le parc éolien aujourd'hui en service. Au Nord de la commune de Crécey-sur-Tille, il y a une zone non conforme : les machines ne doivent pas être en surplomb du lotissement de Selongey et du collège ;
 - ✧ Respectant la ligne de crête ;
 - ✧ S'alignant avec les éoliennes mises en place.

Ces élus réalisent l'implantation souhaitée uniquement sur la commune sur laquelle ils habitent. C'est pourquoi aucune éolienne n'est présente sur le territoire de Cussey-Les-Forges.



ANNEXE II – Lettre d’information distribuée

LETTRE D'INFORMATION N°2
Mars 2021

www.velocitaenergies.fr

PROJET DE PARC ÉOLIEN DES COMBES
sur les communes de Marey-sur-Tille, Crécey-sur-Tille et Cussey-les-Forges

Madame, Monsieur,

Les études nécessaires pour développer un parc éolien sur vos communes se poursuivent et plusieurs temps d'échanges ont été organisés fin 2020. En octobre dernier, vous avez notamment été une vingtaine d'habitants à assister au 1^{er} atelier pour initier ensemble les discussions et réflexions autour du développement du parc.

Dans cette lettre, nous vous informons sur les prochaines étapes du projet et vous donnons rendez-vous au 2^{ème} atelier de concertation lors duquel nous pourrions échanger sur les différents scénarios d'implantation des éoliennes.

Bonne lecture et à bientôt,

Alexandra Gauthier, Chef de projet éolien Velocita Energies




LETTRE D'INFORMATION • Mars 2021
Projet de Parc éolien des Combes

Velocita Energies dispose d'une bonne connaissance de votre territoire sur lequel nous avons développé et construit le parc éolien «**Entre Tille et Venelles**» dont nous assurons désormais la maintenance et l'exploitation. Ce parc éolien c'est :

- 50 000** personnes alimentées en électricité par an
- 60** emplois locaux mobilisés pendant la construction
- 6** techniciens basés à Dijon pour assurer la maintenance et l'exploitation du parc



LES METIERS DE L'ÉOLIEN
Responsable Exploitation

Une fois les éoliennes mises en service, le Responsable Exploitation de Velocita Energies prend le relais durant toute la durée de vie du parc. Il en assure la gestion technique et administrative :

-  Il veille au bon fonctionnement du parc : surveillance quotidienne et inspection régulière des machines
-  Il analyse les données de production du parc pour optimiser sa performance
-  Il gère les relations avec les riverains, les élus et l'administration
-  Il assure la gestion administrative et financière (facturation, paiement des baux, etc.)

CONTACT
Alexandra GAUTHIER - Chef de Projet
→ agauthier@velocitaenergies.fr



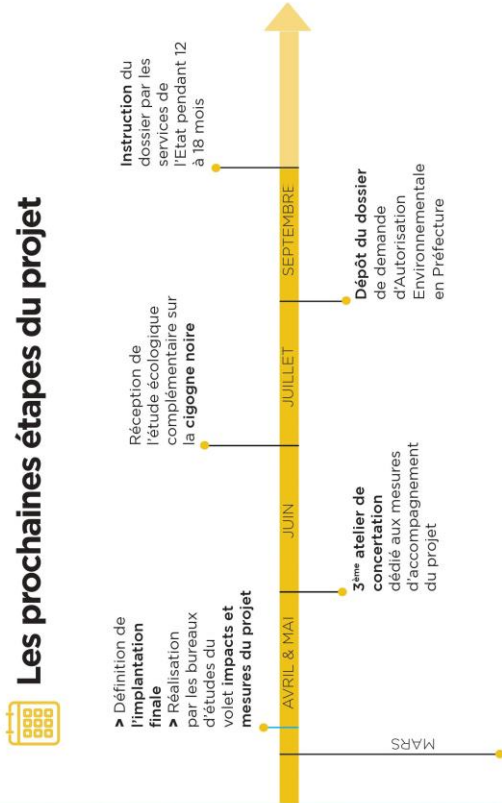
RÉSONANCES CFP
Concertation, Facilitation de projets



Velocita Energies, le porteur du projet
Velocita Energies développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens en France depuis 10 ans. La société compte 30 collaborateurs réunissant les compétences pour mener à bien un projet et assurer la gestion de parcs éoliens. Basée à Paris et à Rennes, l'équipe travaille sur le terrain avec les acteurs locaux, dans un souci constant de concertation, de transparence et de respect des territoires. A ce jour, Velocita Energies a construit 193 MW et 65 MW sont en construction en 2021.

LETTRE D'INFORMATION • Mars 2021
Projet de Parc éolien des Combes

Les prochaines étapes du projet



Afin de poursuivre le travail de co-construction autour du projet éolien des Combes, Velocita Energies a le plaisir de vous convier au :

2^{ème} ATELIER DE CONCERTATION

Samedi 27 mars
salle Molveau à Cussey-les-Forges de 10h à 12h

Ce temps d'échanges sera dédié à la présentation des variantes d'implantation du projet. Vous pourrez ainsi participer à la réflexion sur les différents scénarios d'implantation.

Afin d'évaluer le nombre de personnes présentes, veuillez **découper et retourner ce coupon** dans la boîte aux lettres de votre maire d'ici le **jeudi 25 mars** :

Je serai présent(e) au 2^{ème} atelier de concertation du projet éolien des Combes

Atelier RETOUR SUR VOS QUESTIONS

Combien y aura-t-il d'éoliennes ?

Les études étant en cours, le nombre d'éoliennes n'est pas encore arrêté. En première approche, il est envisagé d'installer 6 à 8 éoliennes d'une hauteur de 175 m maximum (même hauteur que celles du parc «Entre Tille et Venelle»).

Quelle est la vitesse de vent nécessaire pour un parc éolien ?

Une éolienne produit de l'électricité quand le vent atteint 20 km/h à hauteur du moyeu (nez de la machine). A partir de 40 km/h, l'éolienne atteint sa pleine production et elle s'arrête lorsque le vent dépasse 90 km/h.

Un **mât de mesure** est actuellement installé pour analyser les vitesses de vent. Ayant développé et construit le parc «Entre Tille et Venelle», Velocita Energies a une bonne connaissance des vitesses de vent dans la zone. Elles y sont **supérieures à 5,9 m/s à 100 m de hauteur** (soit plus de 21 km/h de vent à 100 m de hauteur). Ces conditions sont **favorables à l'implantation** d'éoliennes et elles devraient être similaires pour le projet éolien des Combes.

Quel est l'impact des fondations des éoliennes sur le sous-sol ? Que deviennent-elles quand le parc éolien est démonté ?

L'impact est très limité et il est étudié de manière approfondie par l'étude d'impact santé et environnement. Le profil de la fondation, recouverte d'une peinture étanche, limite le ruissellement et la pénétration de l'eau. Lorsque le parc arrive en fin de vie, la **totalité des fondations sont enlevées jusqu'à la base de leur semelle**. Le trou est comblé par des terres de caractéristiques comparables aux terres du site, sauf si le propriétaire du terrain souhaite leur maintien en l'état.

Derniers événements

OCTOBRE 2020

1^{er} atelier de concertation à Marey-sur-Tille

Les personnes présentes ont pu poser leurs questions et faire part de toutes les particularités du territoire à prendre en compte dans la conception du projet

SEPTEMBRE 2020

Réunion de pré-cadrage avec les services de l'Etat.

Velocita Energies a pu présenter le projet et prendre connaissance des recommandations des services présents.

